



MÉMOIRE PRÉSENTÉ

**À LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR**

« LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC »

PAR LE

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

OCTOBRE 1999

PRÉAMBULE

Le conseil d'administration du Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et ses partenaires désirent, tout d'abord, remercier les commissaires et le personnel du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) de nous donner l'occasion de déposer un mémoire dans le cadre du processus sur la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec.

Le présent mémoire tracera les grandes lignes de notre réflexion et de nos préoccupations. Nous traiterons de la problématique de l'eau et de la gestion de l'eau au Québec, plus particulièrement sur le territoire de la Gaspésie et

Notre région compte plusieurs rivières (15 importantes) dont quatre ont un bassin versant supérieur à 1 000 km² et de nombreux lacs (10 importants), où les principales activités humaines sont la pêche et la villégiature.

Au Québec, l'eau souterraine représente la principale source d'alimentation en eau potable pour 20 % de la population. En Gaspésie, près de 40 000 personnes (44%) sont alimentées en eau potable par les eaux souterraines. Aux Îles-de-la-Madeleine l'eau souterraine représente la seule source d'approvisionnement pour 685 habitants. Le territoire des Îles-de-la-Madeleine est vulnérable aux contaminations par la grande perméabilité de son sol et du fort risque de remontée d'eau salée dans les ouvrages de pompages d'eau souterraine et d'intrusion saline au sein des aquifères.

Ce mémoire se veut l'expression de nos inquiétudes et de nos interrogations du processus de la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec dans l'élaboration d'une véritable politique sur la gestion de l'eau.

Des intervenants de la région Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine déposeront sûrement des mémoires faisant état des aspects plus techniques ou plus spécifiques reliés à la problématique de l'eau.

Depuis de nombreuses décennies, l'eau est considérée comme une richesse inépuisable. La demande s'accroît, les réserves d'eau potable diminuent en raison principalement de l'augmentation démographique, des usages domestiques, de l'industrialisation, de la baisse du niveau de la nappe phréatique, des changements climatiques, de la pollution industrielle, etc.

Ce mémoire se situe dans une vision de développement durable, pour assurer aux générations actuelles et futures
EAU ».

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Créé en 1977 par des groupes environnementaux, le Conseil régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ) devient deux Conseils distincts en 1995 (Bas Saint-Laurent et Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine) suivant la reconnaissance de ces deux nouvelles régions administratives. Le nouveau Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a reçu en septembre 1995 une reconnaissance officielle et un financement statutaire du ministère de l'Environnement du Québec. Le 28 janvier 1996, le CREGÎM était fondé lors d'une assemblée générale tenue au Gîte du Mont-Albert dans le Parc de la Gaspésie.

Les actions du CREGÎM permettent de faire valoir les interrogations, les inquiétudes et les revendications de la population dans le but de proposer des solutions aux problématiques environnementales de notre région.

Nos actions couvrent la péninsule gaspésienne (20 621 km²) et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine (202 km²). On y compte 69 municipalités réparties à l'intérieur de six municipalités régionales de comté (MRC) soit d'Avignon, de Bonaventure, de Denis-Riverin, des Îles-de-la-Madeleine, de La Côte-de-Gaspé et de Rocher Percé. La population de la région, qui comptait 174 personnes en 1997, elle se disperse dans les localités côtières, à l'exception de Murdochville.

La mission du CREGÎM est d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les intervenants du milieu dans des dossiers de développement local, régional et provincial pour que la région puisse se développer en harmonie avec son environnement et ses ressources naturelles.

Les rôles du CREGÎM

1. Regrouper et représenter des corporations, des organismes environnementaux locaux et régionaux et des individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable auprès
2. Favoriser la concertation et assurer l'établissement des priorités et de suivi en matière d'environnement.
3. Favoriser et promouvoir des stratégies d'actions concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et participer au développement durable de la région.
4. Agir à titre d'organisme ressource au service des intervenants locaux et régionaux oeuvrant dans le domaine

INTRODUCTION

L'eau douce ne représente que 2,5% de la ressource d'eau mondiale. Le Canada vient au 4^e rang des pays les plus riches en eau douce et nous sommes les plus grands consommateurs d'eau douce au monde avec une consommation moyenne de 326 litres par personne par jour (118 990 litres annuellement).

Nous désirons vous rappeler que le Québec compte un peu moins de 1,5 million de km² de terres, dont 940 000 Km² occupés par la forêt et 184 000 km² par l'eau douce soit 10 % de sa superficie totale.

Le Saint-Laurent, long de 1 140 km, représente l'élément majeur du paysage québécois. Il est alimenté par les Grands Lacs et quelques 350 affluents. Plus de 1 250 îles le parsèment. On évalue que 97 % de la population québécoise (plus de 7 millions) vit à l'intérieur des limites du bassin versant du St-Laurent. Plus de 69 sur une des bordures riveraines de 10 km de chaque côté du fleuve.

Pour sa part, la région administrative Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine se compose de la péninsule gaspésienne (20 621 km²) et de l'archipel des Îles (202 km²). L'économie de la région repose sur une activité saisonnière reliée aux secteurs de services et du tourisme et par l'exploitation des ressources naturelles et de leur première transformation : forêt, pêche, agriculture, mine. La forêt occupe 94,6% du territoire de la région. On retrouve également dans la région une multitude de rivières et de lacs. Ne nommons que les rivières Ristigouche, Matapédia, Bonaventure, Cascapédia et les Lacs des Sept îles, Cascapédia, Ste-Anne. On compte 69 barrages dont 76,9 % sont utilisés à des fins de prise d'eau ou de villégiatures.

L'eau est utilisée à des usages multiples par l'homme : production d'électricité, irrigation, eau potable, utilisation industrielle et récréo-touristique. À l'aube du 21^e siècle, on constate que la demande en eau croît plus rapidement que la population mondiale.

Actuellement, le Québec ne dispose pas d'une politique sur la gestion de l'eau. Nous souhaitons que le but ultime de cette consultation publique soit, **à court terme**, d'élaborer une politique sur la gestion de l'eau qui soit basée sur les principes de développement durable.

Le gouvernement semble souhaiter quatre grands objectifs :

- | | |
|--|--|
| ⇒ Protéger de la santé publique | ⇒ Rechercher la pérennité de la ressource eau |
| ⇒ Mettre en valeur la ressource sociale et économique de l'eau | ⇒ Concilier les usages de l'eau dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes |

La politique sur la gestion de l'eau au Québec doit fixer des **objectifs à long terme** afin d'être en mesure de répondre aux besoins des générations futures. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs que nous avons faites avec certaines richesses telles que les ressources maritimes, forestières, minières, etc. Ces ressources connaissent présentement une pénurie et certaines sont en rupture de stocks.

Déjà des menaces à l'eau sont identifiées. Pouvons-nous dès aujourd'hui les prendre en considération et les intégrer dans la politique sur la gestion de l'eau. Pour le CREGÎM et ses partenaires les principales menaces globales sont :

- ⇒ *Les changements climatiques*
- ⇒ *L'augmentation de la population*
- ⇒ *La sur-utilisation de l'eau par les populations*
- ⇒ *La pénurie et la rupture de certaines ressources*
- ⇒ *L'urbanisation accélérée*
- ⇒ *L'exploitation intensive et irréfléchie, dans certains cas, des forêts*
- ⇒ *La menace d'une rupture éventuelle de la ressource eau*

Ce qui amène le CREGÎM à présenter ce mémoire sont les conséquences de ces menaces grandissantes sur la richesse : **EAU**. Agissons immédiatement et établissons une politique sur la gestion de l'eau qui assure la

INQUIÉTUDES ET INTERROGATIONS

LE CREGÎM DÉSIRE FAIRE PART DE SES INQUIÉTUDES ET DE SES INTERROGATIONS :

- ⇒ ***Concernant le suivi et l'aboutissement de la démarche actuelle :*** La politique concernant les matières résiduelles prit près vingt ans à se concrétiser. Devrons-nous attendre plus d'une décennie avant que le Québec se dote d'une véritable politique sur la gestion de l'eau et de la réglementation qui s'y rattache ?
- ⇒ ***Concernant l'exportation d'eau :*** Que les prélèvements de l'eau à grande échelle soient interdits (aucune exportation) et que le captage d'eau de fins d'embouteillage soit réservé aux besoins des citoyens québécois.
- ⇒ ***Concernant la connaissance générale de l'eau :*** Il y a une connaissance insuffisante sur la qualité, la quantité, les réserves disponibles et les impacts sur l'activité humaine, au Québec, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.
- ⇒ ***Concernant le contrôle de l'eau :*** La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra prévoir un mécanisme et un programme d'utilisation de l'eau pour ne pas encourager la sur-utilisation et devra, également, prévoir qu'aucun organisme indépendant puisse contrôler la vente de l'eau au Québec. (North
- ⇒ ***Concernant l'application de la réglementation qui découlera de la politique sur la gestion de l'eau au :*** Les lois et règlements devront être appliquées et applicables pour l'ensemble des citoyens, des industries, des commerces, des institutions, des municipalités.
- ⇒ ***Concernant le contexte de l'eau au plan international :*** La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra s'inscrire dans un contexte international. Elle devra être avant-gardiste par rapport à ce qui existe déjà en Europe et aux États-Unis, entre autres.
- ⇒ ***Concernant les changements climatiques :*** La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra tenir compte des conséquences des changements climatiques et prévoir des mesures pour réduire les effets de
- ⇒ ***Concernant la diminution de l'eau sur les écosystèmes :*** Une baisse de la nappe phréatique et des eaux de surface engendra une pression négative sur la faune et la flore.
- ⇒ ***Concernant la problématique actuelle des bassins versants :*** La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra tenir compte de l'exploitation forestière, des activités récréo-touristiques et du développement dans nos forêts et prévoir un mécanisme par gestion des bassins versants et par utilisateurs.
- ⇒ ***Concernant la méconnaissance générale par la population de la richesse eau :*** La politique devra prévoir un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation de la richesse eau.

: compteurs d'eau, accessoires de salle de bain à faible utilisation

- ⇒ **Concernant les politiques gouvernementales relatives à l'industrie, à l'énergie :** La politique sur la gestion de l'eau au Québec devra instaurer une stratégie de gestion globale de l'eau, qui favorise le minimum d'impacts sur les ressources hydriques (impacts sur l'eau que pourrait avoir le réchauffement climatique dû aux gaz à effet de serre provenant des centrales thermiques) la politique devrait privilégier l'énergie éolienne

- ⇒ **Concernant les activités reliées à l'agriculture :** La politique sur la gestion de l'eau devra prévoir des mesures pour que l'ensemble de la production agricole puisse minimiser ses impacts sur la ressource eau aussi bien de surface que souterraine.

- ⇒ **Concernant la protection des espèces menacées ou en voie de disparition :** La politique sur la gestion de l'eau devra tenir compte des sites aquatiques exceptionnels (rivières, lacs, marais), de prévoir l'instauration de sanctuaires de l'eau et de proposer des mesures pour assurer leur conservation. Cette protection aura comme vocation de montrer l'eau telle qu'elle est à son état naturel. Telle qu'elle doit redevenir si nous propre » à nos descendants.

CONCLUSION

Madame et Monsieur les commissaires, en fonction de ses inquiétudes et de ses interrogations, le CREGÎM espère que cette démarche permettra à l'ensemble des gaspésiens, des madelinots et de la population québécoise de prendre conscience qu'une politique sur la gestion de l'eau au Québec est fondamentale.

Dans le cadre général de la politique sur la gestion de l'eau au Québec, il est primordial de tenir compte et de se rappeler : **que l'eau est un élément essentiel et indispensable de tout organisme vivant et qu'on ne peut en diminuer la disponibilité sans détruire la biodiversité de notre environnement** ressource typique, c'est une richesse et un élément essentiel de chaque écosystème terrestre. Cette richesse ne devra pas être considérée dans le traité de l'ALÉNA comme les autres ressources. L'assise de la politique sur la DOUCE ET POTABLE EST UNE RICHESSE NATURELLE NON-RENOUVELABLE. Nous n'avons aucun contrôle sur les précipitations et/ou sur les sécheresses. La population **cohabiter** avec cette richesse limitée. Dans le cas de la qualité de la ressource EAU, il ne sera jamais acceptable d'appliquer une politique du plus bas dénominateur commun. L'excellence de la

Certains intervenants vous laisseront croire que la qualité de la ressource eau sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est supérieure à celle de d'autres régions du Québec. Notre faible densité de population, notre faible industrialisation sont les principales conséquences de la qualité de notre eau et nous laissent croire que la région ne connaît que peu de problèmes par rapport à d'autres régions du Québec.

Pour le CREGÎM, la qualité de l'eau est une priorité. Étant donné que certaines municipalités, industries et citoyens ne sont pas conformes et ne respectent pas les normes environnementales (263 chefs d'accusations pour une industrie en Gaspésie), allons-nous délaissier notre bonne qualité en eau pour nous approcher de la moyenne du Québec ? Non, le CREGÎM va suivre cette problématique de près. Aucune pression négative ne devra se faire sur la ressource eau et ce afin de protéger, encore, notre bonne qualité de la ressource « eau » sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Il ne faut pas considérer l'eau comme une simple ressource. C'est une richesse qui appartient aux citoyens québécois. Il ne faut pas que les gouvernements reproduisent les erreurs antérieures. La ressource maritime et la ressource forestière ont été sur-exploitées, on parle même de rupture de stocks. Même constat pour la ressource

Le Québec doit se donner les moyens de se doter d'une politique sur la gestion de l'eau en terme de juridiction, de réglementation et de normes applicables. Le Québec doit être avant-gardiste dans l'élaboration de sa politique sur la gestion de l'eau. N'oublions pas que l'eau au Québec est un de nos fleurons.

Le Québec devra prévoir des mécanismes qui interdiront le prélèvement de l'eau à grande échelle et qu'aucun organisme externe au gouvernement ne puisse prendre le contrôle de cette ressource. Pensons tout simplement à une entreprise californienne (Sun Belt Water) qui poursuit le gouvernement Canadien pour une somme de 220M\$ parce que la Colombie-Britannique a refusé d'exporter de l'eau. Le CREGÎM suivra de près l'annonce faite par le

gouvernement du Québec concernant son projet de loi visant l'adoption de mesures temporaires pour interdire les prélèvements d'eau douce à grande échelle au Québec.

La politique sur la gestion de l'eau doit tenir compte de la protection de la santé publique, de la pérennité de la ressource eau, par une mise à jour constante des inventaires, de la valeur sociale de la ressource eau et ce dans le but de satisfaire les besoins actuels et futurs des citoyens du Québec.

À l'aube du nouveau millénaire, assurons-nous une pérennité eau, via une réelle politique québécoise sur la gestion de l'eau. Nous croyons que c'est un des beaux héritages que nous pouvons léguer aux générations futures.

MERCI.

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS :

- ⇒ Portrait régional de l'eau : Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec
- ⇒ La gestion de l'eau au Québec : Document de consultation publique
- ⇒ Impacts et adaptation à la variabilité et au changement du climat au Québec
- ⇒ Vulnérabilité de l'eau au changement climatique
- ⇒ Transcription des ateliers thématiques
- ⇒ Transcription de la consultation en Gaspésie
- ⇒ Transcription de la consultation aux Îles-de-la-Madeleine
- ⇒ Transcription de la consultation au Bas-St-Laurent
- ⇒ L'étude pan-canadienne, tome V – Impacts et adaptation à la variabilité et au changement du climat au
- ⇒ L'Institut de la statistique du Québec – données 1998
- ⇒ Site internet : Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec : BAPE
 Site UQCN
 Ministère des Relations internationales
 Institut national de recherche scientifique
 La Voie verte du gouvernement du Canada
 Environnement Canada
 Saint-Laurent Vision 2000
 Autres liens